

Séance du 17 juillet 2014

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Aguerre présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FETES TRADITIONNELLES** - Dispositions concernant la prévention et les partenariats pour l'édition 2014.

**SUBVENTIONS**

**PREVENTION - ESPACES REPOS**

**MVC du Centre-Ville**

La Ville souhaite reconduire le partenariat avec la Maison de la vie citoyenne Bayonne Centre-Ville. La MVC assurera l'information du public sur les questions de prévention dès le samedi précédant l'ouverture des Fêtes. Pendant le déroulement de celles-ci, elle poursuivra cette mission tout en ayant en charge l'espace repos et le parc de stationnement 2 roues situés près de l'Office de tourisme.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 8 000 € à la MVC pour couvrir ces dépenses qu'elle engage à cet effet.

### MVC du Polo-Beyris

La Ville souhaite reconduire le partenariat avec la Maison de la vie citoyenne du Polo Beyris. La MVC assurera pendant le déroulement des Fêtes la gestion de l'espace repos situé près de la Poudrière.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 5 000 € à la MVC pour couvrir ces dépenses qu'elle engage à cet effet.

### Moto Club Agora

La Ville met en place un espace repos dont le site se situe Square Gambetta qui sera tenu par l'association Moto Club Agora.

Il est proposé au conseil municipal de verser à l'association Moto Club Agora une subvention de 2 500 € pour participation à cette opération pour les frais qu'elle engage à cet effet.

## **PARTENARIATS**

### PARTENAIRES FINANCIERS

Dans le cadre de la recherche de partenariats, la commission extramunicipale des Fêtes s'est rapprochée de divers partenaires potentiels :

La société Veolia apportera un soutien financier à l'organisation générale des Fêtes à hauteur de 30 000 €.

Le Consortium du Jambon de Bayonne, poursuit son partenariat pour l'édition 2014 et versera à ce titre une participation financière de 30 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

### PARTENAIRES DIVERS

#### RPIMa

Le ministère de la Défense met à disposition, à travers le 1<sup>er</sup> RPIMa, des hommes et des matériels participant aux animations de la journée des enfants le jeudi 24 juillet sur le site de la Poterne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

#### TOYS 'R' US

Dans le cadre des Fêtes de Bayonne, la Ville organise chaque année une après-midi récréative accueillant des milliers de jeunes festayres et leur famille, qui se déroulera le jeudi 24 juillet.

A cette occasion, la société Toys 'R' Us se propose d'être partenaire de cette manifestation, et plus particulièrement pour l'animation de l'espace dédié aux très jeunes enfants, en apportant à titre gratuit, une participation matérielle ainsi que des moyens humains.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

M. Iriart et M. Noguès s'abstiennent.

Adopté à la majorité.